



APPLICABLE A COMPTER DU 01 JANVIER 2022

Cadre réservé au service

_____	_____
_____	_____
_____	_____
_____	_____

**Restauration scolaire
Etudes - Garderies
Centre de loisirs
Séjours scolaires
Activités - Séjours jeunesse**

DISPOSITIF QUOTIENT FAMILIAL

I – Modalités de détermination du prix applicable à l’usager :

Les prix pour chaque service municipal sont définis à partir des ressources de l’usager et entre un prix plancher et un prix plafond.

Au-delà d’un quotient familial de 1500, le prix plafond est appliqué à l’usager.

Entre 300 et 1500, les usagers paieront un tarif lié à leurs ressources.

Si le quotient familial est inférieur à 300, les usagers pourront prendre contact avec le CCAS pour un tarif personnalisé dans le cadre d’une démarche particulière d’accompagnement social.

Le quotient familial est calculé pour une année civile ; en cas de changement de situation en cours d’année, l’usager doit en informer le service en charge du quotient familial (portail.famille@saclay.fr **tél : 01 69 41 73 84.**

II – Modalités de calcul du quotient familial :

a- Fiche identité de la famille

Représentant légal 1

Nom Prénom.....
Adresse
Tél Portable.....
E-mail.....
.

Représentant légal 2

Nom Prénom.....
Adresse
Tél Portable.....
E-mail.....

Situation familiale

Célibataire Pacsé/concubin Marié Séparé Divorcé Veuf

Nombre d’enfants à charge :
.

Enfants scolarisés (remplir le tableau ci-dessous)

Nom	Prénom	Date de naissance	Adresse	Etablissement fréquenté	Classe

Je soussigné(e),, atteste l'exactitude des informations fournies.

Fait à Saclay, le

Signature

b- Ressources prises en compte et formule

Le calcul du quotient familial prend en compte toutes les recettes annuelles des ménages (traitements et salaires, revenus non-salariés, allocations chômage, indemnités journalières de sécurité sociale, pensions alimentaires versées ou perçues, congé parental d'éducation, retraites, revenus du patrimoine, y compris les prestations sociales hors allocations handicap)

Nombre de parts :

- couple ou parent isolé = deux parts
- un enfant = une demi part (1^{er}, 2^{ème} et à partir du 4^{ème} enfant)
- troisième enfant = une part
- enfant handicapé = une part

Exemple : couple avec deux enfants = 3 parts

Ressources annuelles =

20400€ (ressources annuelles fiscales) + 4557€ (congé parental) : 12 (mois) = 2079€

Quotient =

2079€ (ressources mensuelles) : 3 (nombres de parts) = 693

Justificatifs à fournir (copies)

- Ce formulaire de demande de calcul du quotient familial complété et signé (disponible à l'accueil de mairie principale et sur le site de la ville)
- Livret de famille complet
- Avis d'imposition ou de non-imposition **complet 2021 sur les revenus 2020**
- 3 derniers bulletins de salaire de la famille
- **CAF** : attestation avec les montants de prestations sociales perçues de janvier à décembre 2021
- Attestation fiscale de l'année **2020** délivrée par pôle-emploi
- Avis de paiement : pension d'invalidité, indemnités journalières de sécurité sociale

- Attestation de PACS
- Avis d'imposition complet de la taxe d'habitation **2021**
- Pour les personnes divorcées ou séparées : extrait du jugement ou déclaration judiciaire de rupture de pacs.
-

En l'absence des justificatifs demandés, le tarif maximum sera appliqué.

Service calcul quotient familial :
Madame GUERIN FABIENNE
01.69.41.73.84 – portail.famille@saclay.fr

Dossier complet à retourner en mairie avant le 15 JANVIER 2022

➤ **A l'adresse suivante :**

**Mairie de Saclay
Service Scolaire – Quotient familial
12, place de la Mairie
91400 SACLAY**

➤ **ou déposer à l'accueil :
Mairie du Bourg**

**Sous enveloppe fermée
« Service Scolaire quotient familial »**

Attention :

**Pour les demandes effectuées en cours d'année scolaire,
le quotient s'appliquera à la date de dépôt du dossier complet.**



TARIFS DES ACTIVITES PERISCOLAIRES ET EXTRASCOLAIRES

AU 1^{er} SEPTEMBRE 2022

MATIN (maternelles et élémentaires) : 7h30/8h20

BORNES DE PRIX	BORNES DE QUOTIENT FAMILIAL
Prix plancher : 1 €	QF < 300
Prix plafond : 1.2 €	QF > 1500
Prix extérieur : 1.30 €	

PAUSE MERIDIENNE (maternelles et élémentaires) : 11h30/13h30

Avec repas

BORNES DE PRIX	BORNES DE QUOTIENT FAMILIAL
Prix plancher : 1 €	QF < 300
Prix plafond : 5.90 €	QF > 1500
Prix extérieur : 8.20 €	

Sans repas

BORNES DE PRIX	BORNES DE QUOTIENT FAMILIAL
Prix plancher : 0.50 €	QF < 300
Prix plafond : 2.80 €	QF > 1500
Prix extérieur : 5 €	

SOIR ELEMENTAIRES

APS ETUDE ou APS 1 : 16h30/17h45

BORNES DE PRIX	BORNES DE QUOTIENT FAMILIAL
Prix plancher : 1.10 €	QF < 300
Prix plafond : 2.10 €	QF > 1500
Prix extérieur : 2.75 €	

APS 2 : 17h45/18h30

BORNES DE PRIX	BORNES DE QUOTIENT FAMILIAL
Prix plancher : 0.65 €	QF < 300
Prix plafond : 1.20 €	QF > 1500
Prix extérieur : 1.60 €	

SOIR MATERNELLES

GOÛTER : 16h30/17h15

BORNES DE PRIX	BORNES DE QUOTIENT FAMILIAL
Prix plancher : 0.60 €	QF< 300
Prix plafond : 1.50 €	QF> 1500
Prix extérieur : 1.95 €	

APS1 : 17h15/18h00

BORNES DE PRIX	BORNES DE QUOTIENT FAMILIAL
Prix plancher : 0.60 €	QF< 300
Prix plafond : 1.20 €	QF> 1500
Prix extérieur : 1.55 €	

APS 2 : 18h00/18h30

BORNES DE PRIX	BORNES DE QUOTIENT FAMILIAL
Prix plancher : 0.50 €	QF< 300
Prix plafond : 1.10 €	QF> 1500
Prix extérieur : 1.45 €	

MERCREDI ET VACANCES SCOLAIRES (maternelles et élémentaires)

JOURNEE : 7h30/18h30

BORNES DE PRIX	BORNES DE QUOTIENT FAMILIAL
Prix plancher : 5 €	QF< 300
Prix plafond : 24.50 €	QF> 1500
Prix extérieur : 31.5 €	

MATIN ET REPAS : 7h30/13h30

BORNES DE PRIX	BORNES DE QUOTIENT FAMILIAL
Prix plancher : 2.80 €	QF< 300
Prix plafond : 14 €	QF> 1500
Prix extérieur : 18 €	

APRES MIDI : 13h30/18h30

BORNES DE PRIX	BORNES DE QUOTIENT FAMILIAL
Prix plancher : 2.15 €	QF< 300
Prix plafond : 11 €	QF> 1500
Prix extérieur : 14 €	

MAJORATIONS

RETARDS PARENTS	9 €/retard / famille
NON RESERVATION MERCREDI OU VACANCES	25 % du tarif plafond en +
NON RESERVATION DES TEMPS PERISCOLAIRES	50 % du tarif plafond en +
UTILISATION DES SERVICES SANS DOSSIER	Forfait 30 €/mois dès le 20 septembre